

Compte-rendu de la séance
du Conseil Communautaire du 16 février 2016

L'an deux mille seize et le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VALLON PONT D'ARC, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Max THIBON, Président de la Communauté de Communes.

Présents : MM et Mmes : BACCONNIER J-C , BECKER M-L, BENAHMED C., BOULLE D., BOUCHER A., BUISSON C, CHAMBON A. CHARBONNIER M., COLAS L, CONSTANT B., DELON J-C., DIVOL M., FLAMBEAUX P, GUERIN M-C., GUIGON M., LAURENT B., LAURENT G., MARRON J., OZIL H., PESCHIER P., PICHON L., PLANTEVIN F, POUZACHE J. RIEU Y., ROUX M. SERRE M., THIBON M., UGHETTO R., VENTALON Y.

Absents excusés : ALAZARD M , ALZAS R., CLEMENT G., LASCOMBE ROPERS M.-L., MARRON G., MEYCELLE A, MULARONI M, VOLLE N.

Pouvoirs de : MEYCELLE A. à BOULLE D., VOLLE N. à PESCHIER P., ALZAS R. à UGHETTO R., CLEMENT G. à PICHON L., MULARONI M. à BUISSON C., LASCOMBE-ROPERES M-L. à DIVOL M., ALAZARD M. à LAURENT G.

Secrétaire de Séance : Luc PICHON (assisté de Bérengère BASTIDE).

Le Président, ayant fait l'appel des délégués communautaires présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour du Conseil Communautaire

• **Pôle d'Echange Multimodal**

Objet : Pôle d'échange multimodal – Réhabilitation du Couvent
Marchés de travaux pour la restructuration du bâtiment en gare routière, office de tourisme et siège administratif - lots 8 et 11

Nombre de membres en exercice : 38	- nombre de membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 7	- nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37	abstentions :

Le Président expose aux conseillers le déroulement de la consultation des marchés de travaux:

Il s'agit d'un marché de 15 lots de travaux passé selon une procédure adaptée;

L'Envoi en publication de la consultation a été effectué le 18/12/2015 au BOAMP et sur le profil acheteur du SDEA, le retour des offres était prévu pour le 18/01/2016 à 12h00.

Après analyse, le Conseil communautaire dans sa séance du 4 février 2016, a approuvé le classement des offres des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 14, 15 et a mandaté le SDEA pour relancer la consultation des lots 10, 12 et 13, et pour négocier les lots 8 et 11.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer suite aux négociations des lots 8 Serrurerie avec la prestation supplémentaire éventuelle bac acier et consignes et 11 Terrassement Voirie VRD.

Les résultats de la négociation sont les suivants :

Lot 8 Serrurerie avec la prestation supplémentaire éventuelle bac acier et consignes: Pas de modification de l'offre initiale présentée par GIRAUD DELAY 287 ROUTE DES BLACHES 07210 ALISSAS, pour un montant de 213 005,10 € HT

Lot 11 Terrassement Voirie VRD : 3 candidats ont remis une nouvelle offre MANENT TP; REYNOUARD Frères; EUROVIA DALA, la mieux-disante étant celle des ETS MANENT et FILS LA LAUZE 07110 MONTREAL pour un montant de 104 337,80 € HT

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité

Approuve le classement des offres des lots 8 et 11

Décide de retenir pour le Lot 8 Serrurerie avec la prestation supplémentaire éventuelle bac acier et consignes l'entreprise GIRAUD DELAY 287 ROUTE DES BLACHES 07210 ALISSAS
Pour un montant de 213 005,10 € HT

Décide de retenir pour le Lot 11 Terrassement Voirie VRD, l'entreprise ETS MANENT et FILS LA LAUZE 07110 MONTREAL
Pour un montant de 104 337,80 € HT

Autorise le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche à signer les marchés de travaux, ainsi que toutes les pièces afférentes, des lots aux conditions ci-dessus.

- **Voirie**

Objet : Extension des voies d'intérêt communautaire pour liaison douce en voie partagée Ruoms-Vallon Pont d'Arc

Nombre de membres en exercice : 38	- nombre de membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 7	- nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37	abstentions :

Luc PICHON, vice-Président chargé de la voirie et des transports rappelle aux conseillers que les statuts actuels de la Communauté comprennent la compétence :

« voirie d'intérêt communautaire :

_ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les voies communales dont la liste et le plan sont annexés aux présents statuts »

Ainsi que la compétence :

« création, aménagement, entretien, balisage, signalétique, valorisation, promotion d'une voie verte sur le territoire de la Communauté de Communes »

En entente avec le Maire de Ruoms, il est proposé de compléter la liste des voies portées d'intérêt communautaire, par la voie partagée permettant d'établir la liaison en mode de déplacements doux entre Ruoms et Vallon Pont d'Arc, située sur la commune de Ruoms, au départ de la route départementale de Lagorce jusqu'à la voie communale de la Loubière, en passant par le lieudit du Ternis.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité

Approuve l'extension de la liste des voies d'intérêt communautaire telle que proposée sur la commune de Ruoms

Dit que ladite liste après actualisation sera annexée en conséquence aux statuts de la Communauté de Communes,

Dit que la présente délibération sera transmise au Maire de chaque commune membre de la communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour que les Conseils Municipaux se prononcent sur cette modification du transfert de compétence dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance
Luc PICHON